

*des Princes Ec.* Septemb. 1723. 195

monter le dommage à plus de six cens mille florins.

XIX. *Turin.* Le Roi a donné son aprobation au Code des nouvelles Loix qui ont été redigées par les plus habiles Jurisconsultes, & l'Edit pour les les faire observer, va être dans peu publié dans toute l'étenduë de cet Etat. S. M. a aussi par une Déclaration particuliere créé sur les revenus de la Ville de *Turin* des rentes perpetuelles à 4. pour cent, en faveur de ceux qui ont possédé des Domaines nouvellement réunis à la Couronne, & le fond de ces rentes monte à 8. millions de livres. Madame Royale étoit retombée malade; mais cela n'a eu aucune suite, & la Cour qui est encore à la *Venerie*, a differé son départ pour *Revolz*, à cause de la petite verole qui regne dans ce lieu-la. Le Roi a vendu pour 400. mille livres le Marquisat de *Sommarina* au Duc de *Massarano*, & a acheté de l'Empereur pour 300. mille livres celui de *Spigno*, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il est arrivé ici un Exprés de *Vienne*, dont les dépêches ont occasionné plusieurs Conseils secrets qui se sont tenus; il paroît que la bonne harmonie se rétablit entre ces deux Cours, & que de long tems il n'a regné entr'elles une si étroite intelligence.

XX. *Suisse.* La Diette generale du Louïable Corps Helvetique, qui s'étoit assemblée à *Frauenfeld*, se separa infructueusement le 13. Juillet; les Cantons Catholiques Romains n'y ayant pas envoyé leurs Députés, & le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de *France*, ne s'y étant pas rendu. On mande que ce Ministre a envoyé à *Zurich* le Sr. de la Martiniere son Secretaire, qui ayant rendu visite aux Seigneurs de la Regence, leur a voulu faire entendre la necessité qu'il y avoit de rétablir la bonne harmonie entre tous les Cantons, mais que cela étoit impraticable à moins que les